

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 633 Subvention (5.000 euros) à l'Agence du court métrage pour un atelier de découverte du court métrage en faveur des enfants hospitalisés à Necker-Enfants Malades.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association l'Agence du court métrage afin qu'elle mette en œuvre un atelier de découverte du court métrage en faveur des enfants hospitalisés à Necker-Enfants Malades ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention exceptionnelle d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association l'Agence du court métrage, 77 rue des Cévennes (15e). 18495- 2019-09903

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO